



Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021

11 mars 2021

Lors de sa séance du mardi 9 mars 2021, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Rapports des commissions

- Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente, donne son rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 26 janvier 2021.
- Mme Anita PORDES, Présidente, donne son rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 24 novembre 2020.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 (après validation).**

Délibération

Le Conseil municipal vote la délibération suivante :

Délibération N° 2020-2025 D – 027

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCOM, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCOM pour répondre aux différents préavis des services du canton.

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 025 du 19 avril 2016 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'étude de TTC 40'000 F destiné à des réflexions sur l'aménagement du territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCOM) de la commune d'Anières », exécutoire à l'issue du délai référendaire du 06.06.2016 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D - 062 du 16 mai 2017 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal – PDCOM », approuvée par le Département présidentiel le 4 juillet 2017 ;

Vu le décompte actuel des travaux s'élevant au 1^{er} mars 2021 à TTC 509'589.80 F ;

Vu la présentation du dossier relatif à la révision du PDCOM de la commune d'Anières, tout au long de la procédure à la commission « Urbanisme et constructions » et à la commission ad hoc « PDCOM » ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'investissement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCOM, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCOM pour répondre aux différents préavis des services du canton.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies dans le crédit d'investissement de TTC 280'000 F voté le 16 mai 2017 (délibération No 2015-2020 D – 062) « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal – PDCOM », approuvée par le Département présidentiel le 4 juillet 2017.

Motion

Le Conseil municipal vote la motion suivante :

Motion N° 2020-2025 D – 002

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :
Claire Thibault-Bulliard, Corinne Alhanko-Bauer, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Giuseppe Ricciuti.

Proposition de motion

Bibliothèque extérieure : "Prolongeons la vie des livres"

Vu les articles vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que :

- Les infrastructures actuelles mises en place à Anières pour le troc de livres pourraient être mieux adaptées à ce mode d'échange.
- L'ancienne cabine téléphonique qui fait actuellement office de bibliothèque de rue est vouée à disparaître avec la rénovation de la mairie.
- L'emplacement prévu à cet effet devant l'épicerie ne protège pas les livres de manière optimale et ne met pas en pas valeur ce mode d'échange.

il invite l'Exécutif à :

- Présenter les modalités requises pour la mise en place d'une bibliothèque extérieure, selon le modèle présenté ci-après.
- Encourager une démarche littéraire et solidaire.
- Développer une démarche éco-citoyenne.

Proposition de motion – Exposé des motifs

- Les bibliothèques extérieures offrent une seconde vie aux livres. Les habitants les amènent et les rangent sur les étagères. Tout le monde peut venir chercher un livre ou en déposer un.
- Nous nous sommes inspirés d'un concept de bibliothèque né à Bienne grâce à l'association Schronk (mot d'argot qui signifie « armoire ») avec le soutien de la Fondation Christoph Merian qui a réalisé les plans. Madame Barbara Meyer Cesta, Présidente de l'association Schronk, <https://www.schronk.ch/> détient les plans et les droits de distribution.
- Ces bibliothèques ont été installées à Bâle, à Bienne, à Olten et sur la commune de Corcelle-Cormondrèche.



- Nous proposons ce type de bibliothèque car il s'agit d'un mobilier urbain de grande qualité au service de tous, qui invite à prendre soin des livres et à adhérer à ce mode de partage.
 - Les matériaux utilisés à savoir du béton pour le socle, du verre sécurisé et de l'acier pour la structure, sont appropriés pour ce type d'usage.
 - Sa fabrication pourrait être confiée à une entreprise locale et « habillée » aux couleurs de la commune. La vitrographie pourrait également être utilisée avec l'impression de citations d'auteurs ou autres.
 - Le coût à prévoir est d'environ CHF 5'000.-.
 - Le « tonneau à livres » devant l'épicerie pourrait quant à lui être mis à disposition de la population pour l'échange d'objets divers.
-

Résolution

Le Conseil municipal vote la résolution suivante :

Résolution N° 2020-2025 D – 001

« Pour le maintien des cartes CFF journalières communales et la promotion concrète des transports publics »

Considérant :

- ✚ Que la mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes est une prestation reconnue et appréciée par les citoyens de la commune depuis maintenant 20 ans ;
- ✚ Que cette prestation, réalisée conjointement par les trois communes d'Anières, Corsier et Hermance pour leurs habitants, est un bel exemple de coopération intercommunale réussie ;
- ✚ Qu'aucune alternative n'est pour l'instant proposée par Alliance SwissPass pour remplacer la mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes ;
- ✚ Que le signal donné par la suppression de cette prestation à la population n'est ni lisible, ni en cohérence avec les politiques menées dans le domaine des transports, tant à l'échelle locale, régionale que nationale ;
- ✚ Que les arguments avancés pour justifier cette suppression sont manifestement infondés car contraires à l'expérience des communes par rapport à la mise à disposition de ces cartes ;
- ✚ Qu'une telle décision met en péril un des piliers de la politique communale de mobilité ;
- ✚ Que la construction d'une politique de mobilité crédible ne peut résulter que de décisions mûrement réfléchies et concertées avec tous les acteurs concernés.

Vu le rôle social joué par cette prestation pour toute une partie de la population aux moyens financiers limités ;

Vu l'urgence climatique déclarée par les autorités cantonales et la nécessité de favoriser les moyens de transports les plus respectueux de l'environnement, en particulier les transports publics ;

Vu les efforts importants menés depuis plusieurs décennies dans le canton de Genève pour développer et promouvoir les transports publics ;

Vu la volonté de la commune d'Anières d'offrir des prestations utiles et de qualité à ses habitants ;

Sur proposition du Maire et des Adjoints ;

le Conseil municipal déclare par 16 oui (Unanimité) – 0 Non - 0 abstention

- Affirmer sa volonté de favoriser l'usage des transports publics par ses habitants, sous différentes formes complémentaires, à travers une politique communale de la mobilité dont la mise à disposition de cartes journalières CFF à prix préférentiel fait partie intégrante ;
 - S'opposer à la décision unilatérale d'Alliance SwissPass de supprimer la prestation de mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes à l'horizon 2023 ;
 - Demander qu'aucune décision dans ce domaine ne soit prise sans concertation et sans qu'une alternative crédible à cette prestation ne soit discutée et validée préalablement par tous les acteurs ;
 - Demander à l'exécutif communal de faire sienne la position du Conseil municipal, de la relayer auprès de toutes les instances municipales, cantonales et fédérales concernées et de l'appuyer par tous les moyens à sa disposition.
-

Objets renvoyés dans les commissions pour étude

Commission « ad hoc Le Léman » :

- Projet de la couverture de la terrasse du Floris.

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » :

- Projet d'engagement d'une patrouilleuse scolaire.
 - Signalisation sur la Commune.
-

En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.

✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.